

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17475**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel aéronautique option "avionique"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 03	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

253 Mécanique aéronautique et spatiale

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Le titulaire du baccalauréat professionnel aéronautique option "avionique" intervient principalement dans les équipements et les liaisons électriques, électroniques, optiques et informatiques embarqués. Ses compétences professionnelles s'appuient sur une forte "culture aéronautique" englobant les métiers de l'avionique, des systèmes et de la structure. À l'aide de la documentation technique (y compris en langue anglaise) il détermine et prépare l'intervention.
- Il transmet les informations en tenant compte des données issues des interfaces de maintenance ou de bancs de test,
- Il prépare le travail en vue de l'intervention, vérifie la conformité des moyens, l'état des éléments, composants, consommables avant l'intervention.
- Il procède aux opérations de pose, dépose des parties d'aéronefs (éléments d'accessibilité, supports et harnais, systèmes, équipements avioniques, composants, aménagement commercial..),
- Il effectue des opérations liées à la continuité électrique (métallisation),
- Il connecte des éléments avioniques, électriques et électroniques.

Le titulaire de ce diplôme intervient dans des domaines de forte technicité, dans un cadre réglementé. Il doit respecter les procédures garantissant la qualité, la sécurité des vols et les exigences liées aux facteurs humains en faisant preuve de rigueur et d'un haut niveau de conscience professionnelle. Il tient compte de la réglementation aéronautique et des règles de sécurité, de sûreté, d'hygiène qui y sont liées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- ateliers de maintenance aéronautique, sociétés d'assistance technique,
- sous-traitants aéronautiques,
- équipementiers
- compagnies aériennes ou aéroclubs
- entreprises de construction aéronautique

Technicien de maintenance aéronautique, Câbleur aéronautique, électricien aéronautique, technicien avionique

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2602 : Câblage électrique et électromécanique

I1602 : Maintenance d'aéronefs

H2901 : Ajustement et montage de fabrication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- exploitation de la documentation technique
- inspection et relation en entreprise
- montage-démontage
- essais, réglages
- réalisation et contrôle,
- économie-gestion,
- prévention, santé-environnement
- mathématiques et sciences physiques et chimiques
- langue vivante
- français-histoire - géographie et éducation civique
- arts appliqués et cultures artistiques

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté de création : 12 avril 2013

Première session d'examen : 2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

ce baccalauréat professionnel aéronautique possède trois options : avionique, systèmes, structure.

l'option "systèmes" remplace l'option mécanicien systèmes-avionique du baccalauréat professionnel aéronautique abrogé.

Certification précédente : Aéronautique option mécanicien systèmes-avionique